

COMORES

Mayotte - Majicavo-Prison : "256 détenus pour une capacité de 90 places"

Mercredi 10 Mars 2010- 14:32:30 - *Justice*

La pose de la première pierre de la troisième extension de la maison d'arrêt de Majicavo a été le prétexte pour rappeler les chiffres clés de Mayotte, et ses particularités. Et de faire le point sur la grève dans le monde judiciaire d'hier.



Une extension urgente qui en appelle d'autres

256 détenus fin 2009 pour une capacité théorique de 90 places, la prison née en 1995 doit s'agrandir. L'extension livrée au dernier trimestre 2010, permettra d'accueillir 15 détenus supplémentaires, pour un coût de construction de 500 000 €. Soit plus de 30 000 € par détenu...

Après avoir remercié l'ensemble du personnel de Majicavo, le personnel administratif, de surveillance et de direction ainsi que les partenaires médicaux et enseignants qui « *permettent un travail dans la proximité avec peu d'incident, malgré la population carcérale très dense* », le directeur interrégional Georges Vin a annoncé « *une 4^{ème} tranche de travaux pour un montant de 33 M € et ajoutant une capacité de 174 places supplémentaires pour la fin de 2014* ».

Le procureur du TSA, Marc Brisset-Foucault a rappelé les mesures prises côté justice pour résoudre le problème de la surpopulation carcérale : « *nous avons levé le pied en matière de condamnation dans le domaine de l'immigration clandestine en aménageant les peines. D'autre part, 60 % de l'établissement est peuplé à Mayotte par des passeurs de kwassas dont les plus lourdement condamnés sont envoyés à La Réunion* ».

« *Nous savons que le seuil de 256 détenus ne peut être dépassé car au-delà, tout matelas supplémentaire générerait l'ouverture de la porte* » expliquait le préfet Hubert Derache avant de rappeler que « *nous avons profité de la visite du président Sarkozy pour que les escadrons de gendarmes mobiles ramènent quelques détenus à La Réunion* », félicitant le directeur actuel de la prison Gilbert Marceau, pour « *son humanité quotidienne au sein de la maison d'arrêt* ».

Le préfet en a profité pour revenir sur la journée de grève des personnels de prison hier mardi : « *en 2002, les agents étaient nommés par arrêté préfectoral, ils n'avaient aucun statut. Nous sommes en train de les intégrer, avec un accord qui doit se faire sur la durée de 6 mois ou 9 mois d'échelon* ».

Les représentants de Force Ouvrière confirment qu'ils attendent que le règlement du conflit se fasse au niveau national, après avoir interpellé leur fédération.

Un surveillant ainsi qu'un chef de poste ont ensuite été décorés pour « *leur courage et leur sang froid lors de l'incendie volontaire d'une cellule, ce qui était une première dans cet établissement* », ainsi que le procureur Brisset-Foucault de la médaille d'honneur pénitentiaire.

A.L.

Article consulté 677 fois

© 2010 - [Reproduction soumise à autorisation](#)